



Comité Rhône et Métropole de Lyon Echecs

Championnats Jeunes du Rhône et de la Métropole de Lyon Cahier des Charges

Le Comité Rhône et Métropole de Lyon Échecs, ci-après désigné le CRMLE, délègue à un club l'organisation des championnats Jeunes du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Mode de désignation :

Le CRMLE lance chaque année un appel à candidature sur son site internet, en précisant les dates pour la tenue de cet événement. Il fixe une date limite pour déposer sa candidature. À l'issue de cette phase de candidatures, il désigne un club organisateur.

Dates et horaires

Le championnat se déroule sur 3 jours, traditionnellement du samedi au lundi de la première semaine des vacances de Toussaint de la zone A. Les dates et horaires des championnats Jeunes sont fixés par le comité directeur du CRMLE.

Répartition des tâches :

Le club organisateur doit mettre à disposition :

- une salle permettant de bonnes conditions de jeu pour au moins 300 joueurs, ou plusieurs salles d'une capacité équivalente. Elle doit être équipée d'un nombre suffisant de tables (70 ou 80 cm de large, sans pied gênant) et de chaises adaptées au jeu.
- un « lieu de vie » et d'analyse séparé de la salle de jeu ;
- un espace suffisant dans le hall d'accès pour accueillir des stands et une buvette.

La salle choisie doit être conforme aux normes en vigueur pour les Établissements Recevant du Public.

Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire (jeux & pendules).

Le club organisateur doit proposer une restauration rapide sur place à un prix raisonnable et en offrir la gratuité aux arbitres.

Le club organisateur fournira aux arbitres un moyen de diffuser les résultats sur Internet le plus rapidement possible après chaque ronde.

Le CRMLE prend en charge les dépenses suivantes :

- l'achat des coupes et des médailles ;
- les indemnités d'arbitrage ;
- les feuilles de parties et stylos.

Le CRMLE perçoit les droits d'inscriptions.

Le club organisateur perçoit les recettes de la buvette.

Le club organisateur s'engage à rechercher la meilleure médiatisation de cet événement. Les frais de promotion de la compétition tels qu'affiches, plaquettes, etc, sont à la charge du club organisateur.

Dans ses documents, la présence du CRMLE et de ses partenaires officiels (nom et logo) est obligatoire.

Il est recommandé d'inviter la presse locale et régionale afin d'informer au mieux de l'événement (avant les rencontres pour attirer le public, pendant si possible et après sous la forme d'un compte rendu).

Les élus locaux doivent être invités aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

Le club organisateur s'engage à respecter ce cahier des charges et à assurer son application.

Fait à....., le..... /..... /.....